

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

20 février 2017

Séance spéciale du Conseil municipal, dument convoquée par le secrétaire-trésorier Gaétan Perron, tenue le 20 février 2017, à 18h30, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, à laquelle aucun élu n'est présent, la séance ayant été annulée.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18h30, le secrétaire-trésorier constate l'absence de quorum.

2 ABSENCE DE QUORUM

Le secrétaire-trésorier ayant constaté l'absence de quorum à 18h35 et confirme que la séance spéciale du 20 février 2017 ne peut avoir lieu.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe